

COMMUNE D'HYERES LES PALMIERS

DEPARTEMENT DU VAR
REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 170

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE D'HYÈRES

POLICE MUNICIPALE

**RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET
DU STATIONNEMENT**VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment les Articles L2213-2 à L2213-6,**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ GÉNÉRAL
N° 767 du 24 avril 2024**

VU Le Code Pénal,

VU Le Code de la Route,

Réf : CS n° 0088/2024

VU L'Arrêté Municipal n° 767 en date du 24/04/2023
portant réglementation de la circulation et du
stationnement dans l'agglomération principale,VU L'arrêté de délégation n° 1912 du 13 octobre 2023
portant délégation de fonctions et de signature à M.
THIEBAUD Rémy, 11^{ème} Adjoint, dans les domaines
suivants : Sécurité, Circulation, Stationnement, IMR,
Démoustication, Santé

VU L'arrêté municipal n° 149 du 31 janvier 2024

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier les règles de
stationnement dans le centre ville afin de permettre le
stationnement des personnes à mobilité réduite,**ARRÊTÉ****ARTICLE 1 :** L'arrêté municipal n° 149 du 31 janvier 2024 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.**ARTICLE 2 :** L'article 22-4, Titre 3 « Stationnement » de l'Arrêté Municipal n°767 en date du 24/04/2023
définissant « les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite » est modifié de la manière
suivante :

- Rue EUGENIE → DEUX emplacements devant le n° 18.

ARTICLE 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.**ARTICLE 4:** Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication,
d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Racine - BP40510 - 83041
TOULON CEDEX 9 - Téléphone 04.94.42.79.30 - par télécopie 04.94.42.79.89.**ARTICLE 5:** Madame la Directrice Générale des Services en charge de l'administration générale et le Chef de
la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.Publié le **6 FEV 2024**

Fait à Hyères les Palmiers, le 6 février 2024

Pour Le Maire,
L'Adjoint à la Sécurité,
Rémy THIEBAUD

Destinataires :

Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie,

Accusé de réception en préfecture

083-218300697-20240206-170-AR

Date de télétransmission : 06/02/2024

Date de réception préfecture : 06/02/2024